

Braccio, Nadia

De: argenteuilrefuse@gmail.com
Envoyé: 2 février 2014 21:10
À: Greffe
Objet: À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations) et R-3854-2013 ph. 2.

À verser au dossier R 3863-2013 (observations)

Plainte pour abus d'Hydro-Québec et Cap Gémini

Je vous écris pour vous informer qu'Hydro-Québec a changé notre compteur intelligent sans notre consentement. Voici la séquence des démarches initiales :

- envoi d'un avis de non-consentement à Daniel Richard d'Hydro-Québec par courrier recommandé spécifiant que nous ne voulions pas d'un compteur intelligent (9 septembre 2013); nous avons reçu l'avis le 6 septembre soit 10 jours après la date inscrite sur l'avis;
- réception d'une lettre d'Hydro-Québec ignorant notre refus et spécifiant que notre seule option était d'accepter un compteur numérique « non communicant » (lettre datée du 8 octobre 2013);
- envoi d'un second avis de non-consentement par courrier recommandé (17 octobre 2013); cette lettre est demeurée sans réponse.

Malgré les deux avis de non-consentement et le fait que des affiches exprimant clairement notre refus des compteurs intelligents étaient placées bien en évidence sur la maison et le compteur, un installateur de Cap Gémini est passé le jeudi 14 novembre dernier et a remplacé notre compteur électromécanique par un compteur intelligent. Je venais de quitter la maison pour 15 minutes avec la voiture qui était toujours garée près du compteur les jours de semaine. Un installateur est venu sans nous signaler sa présence, alors que mon conjoint était à la maison, et a installé un compteur à la sauvette ignorant les affiches. J'insiste ici pour dire qu'il n'a jamais sonné ni frappé pour nous signaler sa présence et son intention de procéder au remplacement de notre compteur. Si notre voiture avait été garée dans la cour, je ne suis pas certaine qu'il aurait osé installer ce compteur en raison de la présence des affiches, de crainte de rencontrer notre opposition. Je ne crois donc pas qu'il s'agissait d'une coïncidence, je crois plutôt que cet installateur a saisi l'occasion d'agir contre notre volonté. À la suite de cet incident, j'ai éprouvé le sentiment d'avoir subi une violation de ma personne, sentiment qui m'accablait au point de me causer plusieurs nuits d'insomnie. Mon conjoint affirme avoir vécu la même chose. Nous avons choisi de placer des affiches sans barricader le compteur, en pensant que les installateurs respecteraient notre position, sachant que le déploiement des compteurs n'en était qu'à une première phase. Nous avons aujourd'hui le sentiment d'avoir été naïfs. Nous considérons qu'Hydro-Québec, par l'entremise de son sous-traitant, a fait preuve de mauvaise foi et d'arrogance en nous intimidant et nous imposant de force sa solution de la manière la plus méprisante qui soit.

Nous avons envoyé une troisième lettre par courrier recommandé (12 décembre 2013) à Monsieur Richard, réclamant qu'Hydro-Québec réinstalle notre compteur électromécanique. Hydro-Québec a choisi d'ignorer cette lettre et de faire fi de nos préoccupations.

J'ajouterai pour finir qu'environ un mois après l'installation du CI, j'ai commencé à éprouver des problèmes de vision et de sommeil. Je ne crois pas que ce soit une coïncidence.

Carole Bélanger
Lachute